



# VERT L'AVENIR! RECYCLER RÉEMPLOYER VALORISER



## LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

• Diminuer les impacts environnementaux sur notre territoire par le développement du recyclage et de l'upcycling.

Pour consommer responsable

- Offrir au territoire des solutions innovantes en matière de valorisation des déchets, objets et matières.
- Sensibiliser la population, notamment la jeune génération, et accélérer les comportements responsables de tous en matière de consommation.

### DE QUOI PARLE-T-ON?

**Valorisation** : réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

**Recyclage**: réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve. Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, de diminuer ses impacts environnementaux.

**Upcycling**: ou surcyclage, consiste à récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure. Il s'agit donc d'un recyclage « par le haut ». Quand on upcycle, on réutilise. Mais avant tout, on s'approprie l'objet pour lui donner une nouvelle vie. La plupart du temps, l'usage du produit d'origine sera détourné et il en aura un nouveau.

### LES ACTIONS FINANCÉES PEUVENT ÊTRE: (Liste non exhaustive)

- Des actions permettant de collecter, recycler, transformer des objets, vêtements ou matières.
- Des actions permettant de transformer des déchets (mégots, papiers, végétaux...).
- Des actions innovantes pour consommer responsable à partir de l'existant.
- Des actions pédagogiques et éducatives, notamment à destination de la jeunesse.

Quelle que soit leur nature, elles devront toutes viser un objectif clair de diminution de l'impact environnemental. Elles devront être concrètes, structurantes et au bénéfice direct du territoire.



Trois Labels distincts récompenseront le projet le plus *innovant*, le meilleur projet *éducatif*, et celui porté par une *jeunesse engagée*.

Le formulaire de dépôt du projet permettra de choisir de postuler (ou non) à l'un des trois labels.

# **QUI PEUT RÉPONDRE ?**

Cet appel à projets s'adresse à des organismes éligibles au mécénat :

- Les structures poursuivant un but non lucratif, ayant une gestion désintéressée et ne bénéficiant pas à un cercle restreint de personnes.
- Les collectivités locales dans le cadre d'un projet d'intérêt général.

La vérification de l'éligibilité au mécénat est à la charge du porteur de projet.

Il s'adresse aux structures ayant leur siège sur le territoire de Crédit Mutuel Nord Europe et, en cas d'affiliation à un réseau national, ayant la capacité à contracter localement avec des tiers.

# POUR ÊTRE ÉLIGIBLES, LES PROJETS DOIVENT :

- Répondre aux objectifs de l'opération énoncés ci-dessus.
- Se dérouler sur le territoire de Crédit Mutuel Nord Europe (Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme).
- Pouvoir démarrer dans les 3 mois après notification de la décision de soutien. Il peut toutefois s'agir de l'extension d'un projet déjà initié.
- Avoir un effet sur le long terme ou s'inscrire dans la durée.

L'appel à projets permet de financer en priorité de l'investissement.

Une attention sera portée aux projets pour lesquels un soutien permettrait un effet levier sur sa mise en œuvre.

Ne pourront être retenus les évènements ou actions ponctuels et les besoins ou actions relevant du fonctionnement de la structure. Les projets terminés ne pourront faire l'objet d'un financement a posteriori.

# LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Lors de l'instruction des dossiers, les éléments objectifs cités ci-dessus (éligibilité, territoire, affectation du don, calendrier, etc...) sont vérifiés.

La sélection des projets s'appuie ensuite sur les critères suivants :

- pertinence du projet et de son budget prévisionnel
- exemplarité ou originalité du projet
- pérennité de la solution apportée
- envergure de l'action et étendue du nombre de bénéficiaires
- capacité à associer d'autres partenaires
- capacité à évaluer l'impact du projet

# **COMMENT RÉPONDRE?**

L'appel à projets est ouvert du 1er juin au 05 septembre 2022.

Il convient de répondre en ligne via un formulaire disponible sur <u>www.fondation.cmne.fr</u> Possibilité de joindre des éléments complémentaires en fin de formulaire.

Ne seront pas étudiés les dossiers libres envoyés par voie postale ou email, ni les dossiers incomplets.

